



Centre National de la Fonction
Publique Territoriale
Direction de l'achat public

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Prestations de transport par taxi
pour le compte du siège du
CNFPT

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

ACH26063

Date limite de remise des plis

05/11/2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur

Le **centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT) dont les missions sont décrites sur le site institutionnel : <http://www.cnfpt.fr>.

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Adresse : 80 rue de Reuilly - CS 41232

75578 PARIS CEDEX 12

Site internet : <http://www.cnfpt.fr>

80 rue de Reuilly
PARIS
75012

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : prestations de transport par taxi pour les besoins en déplacement notamment pour assurer les trajets entre les aéroports, les hôtels et le siège du CNFPT, dans le cadre des besoins de déplacement des membres des instances nationales, du cabinet, de la présidence et de la direction générale au siège du CNFPT. Accessoirement, les directions du siège pourront commander des prestations de taxi pour le transport d'agents du CNFPT dans le cadre d'un dispositif autorisé par l'établissement.

Code CPV	Libellé CPV
60120000-5	Services de taxi

■ Caractéristiques principales du contrat

Objet du contrat	Prestations de transport par taxi pour le compte du siège du CNFPT
Acheteur	CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Région Île-de-France, dans les différents lieux de prise en charge et de destination communiqués par le CNFPT, selon les besoins des bénéficiaires.

Allotissement

Pas d'allotissement car l'objet de la consultation ne permet pas d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Les textes applicables au présent marché sont le [code de la commande publique](#) (ci-après dénommé « code ») et ses [annexes](#), dans leur version en vigueur au jour de l'envoi en publication de l'avis d'appel à la concurrence ou, à défaut d'avis, de la date d'engagement de la présente consultation.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Bordereau de prix unitaire (BPU)
- Cadre de mémoire technique et de développement durable (CMTDD)
- Cahier des clauses particulières (CCP)
- Règlement de la consultation (RC)

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://cnfpt.marches-publics.info>.

■ Conditions d'utilisation de la plateforme

Le CNFPT est doté d'un profil acheteur <https://cnfpt.marches-publics.info> permettant aux opérateurs économiques d'obtenir gratuitement l'ensemble des documents de la consultation.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats s'engagent à prendre connaissance de tous les documents déposés par le pouvoir adjudicateur sur la plate-forme notamment ceux déposés dans les fichiers relatifs aux pièces communes du marché concerné.

L'accès aux documents de la consultation n'est pas soumis à une identification préalable des opérateurs économiques. Ainsi, avant de pouvoir télécharger les documents de la consultation, les opérateurs doivent choisir le mode de téléchargement souhaité :

• **Téléchargement en mode anonyme** ne permettant pas d'être tenus informés en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées durant la période de publicité.

• **Téléchargement en mode identifié (recommandé)** : la validité de l'adresse électronique utilisée pour informer des éventuelles modifications aux documents de la consultation et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité est de la responsabilité de l'opérateur.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, dont les préalables (prérequis), les modalités de dépôt avec test préalable, les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle antivirus, la correspondance électronique, les modalités de saisie du service d'assistance, doivent être consultées sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://awsolutions.fr/blog/cgu/>.

Liens vers les pages d'assistance du profil acheteur :

- <https://cnfpt.marches-publics.info/pratique-assistance.htm>
- <https://awsolutions.fr/blog/assistance-fournisseur/>

Pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur :

- support-entreprises@aws-france.com (à privilégier pour des raisons de traçabilité)

!! Avant la date limite de dépôt des plis, il est demandé aux candidats de déposer un dossier complet de remplacement en cas de plis successifs sur un même lot ou marché car seul le dernier dépôt est pris en compte par le profil acheteur.

■ Précisions sur les candidatures (groupement, candidature multiple, liens entre candidats)

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée avant l'attribution. Le mandataire du groupement devra toutefois être solidaire pour l'exécution du marché public de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du CNFPT.

Le candidat n'est pas autorisé à présenter plusieurs offres par marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à la décision du Conseil d'État ([n°436532 du 8 décembre 2020, Métropole Aix-Marseille-Provence](#)), si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales sont à regarder comme un seul et même soumissionnaire et seule est retenue la dernière réponse déposée ([article R. 2151-6](#) du Code de la commande publique).
Conformément à l'[article R. 2142-4](#) du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 210 jours (3 Mois) à compter de la date limite de réception des offres

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des plis

Les plis doivent être déposés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://cnfpt.marches-publics.info> (renseigner le n° de consultation : ACH26063 dans le moteur de recherche).

Les conditions d'utilisation de la plateforme sont à consulter ci-avant (paragraphe du même nom dans le 2.) et sur <https://awsolutions.fr/blog/cgu/>.

En particulier, il est conseillé de déposer les plis électroniques **24 heures** avant l'expiration du délai et 48 heures en cas de fichiers ou plis massifs (notamment > 500 Mo ou si le poste informatique utilisé ne dispose pas d'une mémoire centrale libre suffisante).

Concernant le nommage, il est recommandé d'intituler les fichiers avec au **maximum 30 caractères**, sans accent ni caractère spécial.

En cas de difficulté, pour contacter le support entreprises de notre profil acheteur dans le cadre d'un dépôt, il convient d'[envoyer un mail au support-entreprises@aws-france.com](mailto:envoyer_un_mail_au_support-entreprises@aws-france.com) en indiquant la raison sociale, le nom et n° de téléphone de la personne effectuant le dépôt, la référence de la consultation (ACH26063), le nom de l'acheteur (CNFPT) et en signalant la phase de dépôt pour que la demande soit priorisée. L'assistance peut ensuite être contactée par téléphone (0892 14 00 04).

Il est précisé que sur le profil acheteur, les dates et heures limites ainsi que l'horodatage opéré sur l'ensemble des consultations du CNFPT sont configurés selon les dates et heure en vigueur en **métropole**, y compris pour les consultations lancées par les délégations situées en outre-mer.

Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats ont la faculté de faire parvenir au CNFPT une **copie de sauvegarde** de leur candidature et de leur offre sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB...) ou sur support papier. Les conditions d'ouverture de cette copie sont fixées dans l'[annexe 6](#) du code.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé indiquant le n° ACH26063 et l'objet de la procédure : prestation de transport par taxi des membres des instances nationales ainsi que des agents du cabinet et de la direction générale pour le compte du siège du CNFPT à Paris et la mention " COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR" suivi du nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis contre récépissé à l'adresse ci-après.

Siège du CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS
Contact : Siège du CNFPT (à l'accueil)

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (sauf jours fériés).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis

Candidatures (conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats) :

A l'appui de leur candidature, les candidats et, le cas échéant, chaque membre du groupement d'opérateurs économiques, doivent fournir les documents et informations suivants :

Documents et informations	Descriptif
Chiffre d'affaires lié à l'objet du marché	Déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché et portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 fourni pré rempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 fourni pré rempli dans le DCE de la consultation ou disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou)
Moyens humains (effectifs)	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé)
Références fournitures et services	Liste des principales livraisons effectués ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années (ou moins si l'opérateur est nouvellement créé) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

NB : l'opérateur est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen si, pour une raison justifiée, il n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur.

Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un **DUME** (document unique de marché européen) qui doit être rédigé en français.

Pour présenter le DUME, les candidats doivent utiliser l'espace dédié sur le site [ChorusPro](#), accessible gratuitement. Il leur appartient de le remplir en ligne, en se basant sur les informations requises du CNFPT. (Si le DUME figure parmi les documents de la consultation, ils peuvent le remplir en ligne sur la base du modèle préétabli par le CNFPT).

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demandés dès lors qu'ils peuvent être obtenus directement et gratuitement par le biais d'un **système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique**. Dans cette hypothèse, le candidat devra fournir à l'appui de sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

Pour se prévaloir de la possibilité offerte par l'article R.2143-14 du code, le candidat donne toutes les informations (n° de procédure et intitulé) permettant de retrouver les documents justificatifs et moyens de preuve déjà fournis au service acheteur du CNFPT. Ces documents doivent être encore valables.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement (ou ce qui en tient lieu) :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles et techniques d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques (quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui), il doit joindre le cas échéant - pour chacun d'eux - l'ensemble des éléments énumérés et apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution des prestations, par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signée par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.

Offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Bordereau des prix unitaires (BPU)	Le candidat devra compléter toutes les rubriques du BPU. Il ne peut modifier les rubriques qui y figurent ni procéder à des ajouts sous peine de voir son offre déclarée irrégulière. Il doit indiquer les prix HT, la TVA et le prix TTC s'il est assujéti à la TVA.
DQE	Le candidat devra remplir intégralement le DQE
Cadre de mémoire technique et de développement durable (CMTDD)	

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES, DES OFFRES ET FORMALITES A ACCOMPLIR PAR L'ATTRIBUTAIRE

■ Jugement des offres

Le CNFPT vérifie que les offres reçues dans les délais requis, sont régulières, acceptables et appropriées.

Le cas échéant, le CNFPT peut autoriser la régularisation d'offres dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (50 %)	Le prix sera analysé sur la base du DQE
2. Qualité des prestations (40 %)	Le critère sera analysé sur la base du cadre de mémoire technique
3. Développement durable (10 %)	Le critère sera analysé sur la base du cadre de mémoire de développement durable

■ Négociations

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition, le CNFPT pouvant attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Après examen des offres remises, le CNFPT se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales pour permettre de les adapter et de les dimensionner aux besoins de l'acheteur. Elles peuvent porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Les négociations ne peuvent pas porter sur l'objet du contrat ni ses caractéristiques substantielles et ne peuvent avoir pour effet de modifier les critères d'attribution. Elles sont conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

S'il y a négociation, elle a lieu avec trois (3) le(s) candidat(s) ayant remis la(les) meilleure(s) offre(s) selon les critères d'analyse des offres sous réserve d'avoir des candidatures suffisantes et des offres recevables.

Il est précisé que les candidats dont l'offre est déclarée inappropriée ne peuvent accéder à la négociation, leur offre étant éliminée conformément aux dispositions du code.

En cas de négociation, l'invitation à négocier parvient par email via le profil acheteur du CNFPT. Les négociations peuvent être menées par tout moyen notamment écrit, à distance (par conférence téléphonique ou audiovisuelle) ou en présentiel. L'invitation à négocier précise la forme et les modalités choisies qui sont identiques pour l'ensemble des candidats admis à négocier.

En cas d'échange à distance non écrit, la teneur de ce dernier est confirmée par un écrit envoyé via le profil acheteur du CNFPT.

A défaut de réponse ou de confirmation écrite dans le délai imparti par un candidat admis à négocier, l'analyse définitive est effectuée sur la base de sa proposition initiale.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères annoncés ci-dessus.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire

L'attribution définitive est prononcée sous réserve que le candidat retenu produise les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation de régularité sociale	Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale datant de moins de 6 mois. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Acte d'engagement (ATTRI1)	Complété et signé + RIB
Certificat de régularité fiscale	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.
Déclaration préalable de détachement de travailleurs sur le sol français	Le cas échéant, les pièces prévues à l'article R. 1263-12 [détachement de travailleurs] du code du travail
Numéro unique d'identification	Depuis novembre 2021, en remplacement de l'extrait du registre pertinent, est requis le numéro unique d'identification (SIREN ou SIRET) permettant au CNFPT d'accéder aux informations pertinentes par le biais de l'annuaire https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/ . Si l'attributaire est étranger, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Redressement judiciaire	Le cas échéant, copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire. Pour ne pas être exclu, l'attributaire doit bénéficier d'un plan de redressement ou justifier être habilité à poursuivre leurs activités pendant la durée du marché.
Signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (ATTRI 2)	En cas de sous-traitance signature de l'acte spécial présenté au stade du dépôt de l'offre (formulaire ATTRI 2)

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment ou**, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R.2143-15 du code, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande comportant plusieurs prix unitaires, en vue de faciliter les commandes et le paiement des prestations, il est transmis à l'attributaire un BPU au format excel correspondant à l'outil de gestion financière du CNFPT (Grand Angle) afin qu'il y reporte ses prix.

■ Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour signer sa candidature (le cas échéant, habilitation du mandataire par les cotraitants, attestation de mise à disposition de moyens de tiers) et son offre (acte d'engagement -ou ce qui en tient lieu- joint à la demande du CNFPT et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) conformément aux prescriptions suivantes :

- Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article R. 2142-3 du code, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire. La signature est apposée par un représentant légal ou par une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (si non inclus dans l'acte d'engagement ou ce qui en tient lieu).
- En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant). Le formulaire [ATTR12](#) peut être utilisé.

En cas de signature électronique, les dispositions de l'[annexe 12](#) du code s'appliquent.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude des documents de la consultation, les candidats font parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur du CNFPT : <https://cnfpt.marches-publics.info/>. Aucune réponse ne peut être garantie pour les questions posées dans un délai inférieur.

■ Obligations de vigilance

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse mail durable, redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doit s'assurer que les messages envoyés par le portail <https://cnfpt.marches-publics.info/>, ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe à tous les candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui seraient envoyés quels que soient les moyens de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

Les candidats ont également l'obligation de faire clarifier toute erreur matérielle, contrariété d'information ou toute ambiguïté qu'ils constatent dans les documents de la consultation en adressant leurs questions via le profil acheteur du CNFPT (<https://cnfpt.marches-publics.info/>) ou, à défaut, en s'adressant à la personne désignée dans le règlement de la consultation à cet effet.

■ Données à caractère personnel

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : Les opérateurs économiques sont avisés que les informations collectées dans le cadre de la présente consultation, susceptibles de contenir des données à caractère personnel (notamment : nom, prénom, fonction et coordonnées professionnelles de représentants des candidats ou de personnes pressenties pour l'exécution des prestations), sont exploitées à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi, de traçabilité et d'archivage de la procédure et de ses documents. Les coordonnées peuvent également être utilisées par le CNFPT à des fins de sourçage (dans la limite de la réglementation). Les informations concernant l'attributaire seront également exploitées dans le cadre de l'exécution du marché public à naître aux fins de permettre un bon déroulement des prestations objet du marché.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces

données. L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent RC, puis, si nécessaire, auprès de la déléguée à la protection des données du CNFPT (donneespersonnelles@cnfpt.fr), et enfin auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne sont jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Le CNFPT s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment celles relevant du secret des affaires.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de validité du contrat de type « [Tarn-et-Garonne](#) » (du nom de la décision du Conseil d'Etat l'instituant) dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Les recours doivent être introduits devant le tribunal administratif territorialement compétent, déterminé conformément aux dispositions de l'article R. 312-11 du Code de justice administrative. Sauf exception prévue par cet article, il s'agit du tribunal dans le ressort duquel se situe le lieu prévu pour l'exécution du contrat.

Site internet : www.conseil-etat.fr/tribunaux-cours/la-carte-des-juridictions-administratives ou [liste](#)
Les coordonnées du tribunal sont disponibles sur le [site du Conseil d'Etat](#).

■ Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance).
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)